



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022
Convocation du : 18 mars 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-quatre mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZACK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Cristiane DELESTREZ ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE22.037

FINANCES
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 EUROS - EXERCICE 2022

Autorisation - Approbation



Diverses demandes de subvention de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2022.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations.

L'année 2021 a très fortement bouleversé le fonctionnement des associations locales. Certaines ont continué à fonctionner, prenant une part active dans la préservation du lien social pendant les périodes de confinement ou de restriction d'activités. D'autres ont partiellement voire totalement cessé leurs activités.

La Covid-19 a donc eu très logiquement, un impact sur les budgets de nos associations. Pour autant, force est de constater que chaque situation est différente d'une association à une autre.

Ainsi, afin de cerner au mieux ces situations individuelles ainsi que les besoins de financement pour l'exercice 2022 – tout aussi bousculé que 2021 – chaque association, quelle que soit sa taille et son niveau de subvention, sera reçue et/ou entendue individuellement pour faire un point d'étape. Les premiers rendez-vous ont d'ores et déjà été enclenchés.

Dans l'attente de ces rencontres et notamment pour les associations auxquelles la ville d'Armentières verse traditionnellement les subventions mensuellement (ou la participation en Chèques Emplois Associatifs), ou avec lesquelles elle est liée par une convention d'objectifs, il est prévu, à ce stade de la procédure, de plafonner les montants à 90 % du montant perçu en 2020.

Les rencontres individuelles permettront d'ajuster, en cours d'exercice, le montant exact à verser en 2022, compte tenu de leur situation et de leurs besoins.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'as- sociation</u>	<u>Montant Perçu 2020</u>	<u>Montant Perçu 2021</u>	<u>Montant Proposé 2022</u>	<u>1^{er} Tri- mestre 2022 déjà perçu</u>	<u>Solde proposé 2022</u>
6574/40	Foyer de jeunes « Le Zo- diale » -subvention fonctionnement	3 452 €	3 452 €	3 107 €	647 €	2 460 €
	Hand Ball Club - subvention fonctionnement	4 371 €	4 371 €	3 934 €	820 €	3 114€
	- chèques em- ploi associatifs	2 418 €	2 418 €	2 176 €	454 €	1 722 €
	Boxing Club Armentières - subvention fonctionnement	6 286 €	6 286 €	5 657 €	1 179 €	4 478 €
	Cyclo Club - subvention fonctionnement	8 524 €	8 524 €	7 672 €	1 598 €	6 074 €
	Société La Jeune Garde - subvention fonctionnement	5 923 €	5 923 €	5 331 €	1 111 €	4 220 €
	- chèques em- ploi associatifs	13 000 €	13 000 €	11 700 €	2 438 €	9 262 €
	Société Muni- cipale de Lutte - subvention fonctionnement	412 €	412€	371 €	77 €	294 €
	- chèques em- ploi associatifs	2 558 €	2 558 €	2 302 €	480 €	1 822 €
	Sports Ouvriers Armentérois Natation - subvention fonctionnement	3 441 €	3 441 €	3 097 €	645 €	2 452 €
	- chèques em- ploi associatifs	2 100 €	2 100 €	1 890 €	394 €	1 496 €

	Club Escrime - chèques em- ploi associatifs	980 €	980 €	882 €	184 €	698 €
6574/01	Amicale du Personnel Communal*	11 133€	11 133 €	0 €	0 €	0 €

* L'association « Amicale du Personnel Communal » nous a indiqué par mail en date du 14 décembre 2021, qu'elle ne sollicitait pas de subvention de fonctionnement pour l'année 2022.

Ces subventions seront versées en neuf mensualités, de Avril à Décembre 2022.

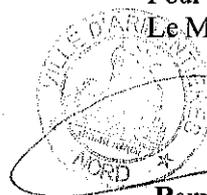
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 abstentions : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille